

Privilège—M. W. Baker

Mme le Président: Les députés n'admettent-ils pas, au point où nous en sommes rendus dans ce débat sur la question de privilège, qu'ils ont pratiquement épuisé tous les arguments qui seraient invoqués si on proposait une motion visant à renvoyer l'affaire au comité permanent des privilèges et des élections?

Je rappelle aux députés que dans un débat sur la question de privilège, ils doivent se contenter de donner des arguments tendant à prouver qu'on a effectivement porté atteinte à leurs privilèges. Je dois dire que les députés ne l'ont pas suffisamment fait et après sept, huit ou peut-être plus d'interventions sur le sujet, je constate que j'ai surtout entendu des arguments portant sur l'objet de la question de privilège.

Les députés devraient savoir que nous n'étudions pas actuellement la motion. J'estime que la question de privilège ne paraît pas fondée de prime abord; les députés doivent se limiter aux arguments tendant à prouver qu'on a porté atteinte à leurs privilèges. Comme ils ne l'ont pas fait ils comprendront . . .

M. Nielsen: C'est une généralisation.

Mme le Président: Pardon?

M. Nielsen: Madame le Président, je n'ai certainement pas voulu vous interrompre, mais je pense avoir été précis.

M. Pinard: Selon vous.

Mme le Président: Quand après quatre ou cinq intervenants il ne se trouve personne qui soit capable de parler du sujet dont il est question pour le moment, à savoir la question de privilège, vous devez bien comprendre que je sois tentée d'interrompre le débat en disant qu'on m'a présenté suffisamment d'arguments. Telle est mon intention. Les deux partis de l'opposition m'ont présenté de nombreux arguments, mais les ministériels, fort peu. Néanmoins, j'en ai entendu assez et je vais donc mettre fin au débat pour passer à un autre sujet.

M. Nielsen: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je suppose que la présidence a l'intention d'examiner ces questions très attentivement. Si la question de privilège vous paraît fondée, je suppose que vous en informerez la Chambre afin que le député de Broadview-Greenwood ou quelqu'un d'autre, moi-même par exemple, puisse présenter la motion qui convient.

Mme le Président: Je remercie le député de me le rappeler. C'est exactement ce que je compte faire. Je vais examiner la question, étudier tous les arguments et vous informer ensuite de ma décision.

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA DIVULGATION PRÉMATURÉE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je pense que nous avons maintenant disposé de cette question de privilège mais je voudrais en soulever une autre qui est bien plus grave que la précédente concernant le huis clos. Madame le Président se souviendra sans doute que nous avons signalé l'importance que peut avoir le fait que les députés jouissent des mêmes privilèges auxquels ont certes droit à notre avis les journalistes car les députés ont le droit d'être informés

au sujet des affaires publiques. Je crois qu'il a été clairement établi que le seul droit qu'ont les députés est que ces prévisions soient déposées à la Chambre des communes. Le fait est que j'ai sous la main une photocopie d'un télex retransmis par l'intermédiaire de la Presse canadienne dans tout le pays et qui révèle au public tous les détails des prévisions avant même que celles-ci n'aient été déposées à la Chambre des communes.

● (1730)

Des voix: Oh!

M. Siddon: Voilà pour le Parlement!

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, voilà pour le Parlement! Ou le huis clos sert à quelque chose, ou il ne sert à rien. Je veux bien croire que le gouvernement a institué le huis clos pour quelque chose, c'est-à-dire pour informer la presse des prévisions qui vont être déposées devant la Chambre. Tel a dû être le but poursuivi ou alors cela ne rime à rien. Je présume donc que c'était dans ce but.

Voilà maintenant que le gouvernement soutient que nous avons soulevé cette question cet après-midi comme question de privilège et que par conséquent ces prévisions devraient être publiées. Le document n'est toujours pas déposé à la Chambre des communes et pourtant son contenu a déjà été diffusé. C'est là une violation manifeste de mes droits et des droits des autres députés.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est un outrage au Parlement. Nous devons étudier très sérieusement le cas du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Nous devons à la Chambre des communes de faire enquête sur cette affaire. En fait, le président du Conseil du Trésor doit revoir sa position dans le gouvernement, compte tenu du fait qu'il y a eu communication . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai sous les yeux le document qu'on m'a remis. La présidence voudra certainement l'étudier. On y traite des débours du gouvernement, plus précisément de leur escalade de 13 p. 100 à 67.6 p. 100 . . .

Des voix: Règlement!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je voudrais le passer en revue, madame le Président, afin que vous puissiez en mesurer toute l'importance. Le document fait état de l'escalade effrénée du service de la dette publique et de l'augmentation marquée des dépenses militaires. On y explique que le gouvernement a annulé un programme de compression des effectifs de la Fonction publique, entrepris il y a deux ans. Ces renseignements ont sans aucun doute été tirés du budget des dépenses, et de nulle part ailleurs. Il y est question des dépenses au titre de la Défense qui augmenteront de 16.6 p. 100 pour atteindre 5.9 milliards de dollars. Il y est question de nouveaux équipements militaires, et notamment des chasseurs à réaction, des avions patrouilleurs et des chars.